

Demande d'autorisation préalable de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant

Les articles L.111-6-1-1 à L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation issu de l'article 91 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové instaurent un dispositif d'autorisation préalable des travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant.

L'arrêté du 8 décembre 2016 précise les modalités de constitution et de dépôt du dossier de demande d'autorisation préalable aux travaux.

Cocher les cases correspondantes aux renseignements à fournir

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt de la demande

Numéro d'enregistrement

____ / ____ / ____

Demande ayant fait l'objet d'une demande au titre des autorisations d'urbanisme

Oui

Non

I. Identité du déclarant

Vous êtes un particulier Oui Non

Si oui : Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Vous êtes une personne morale Oui Non

Si oui :

Dénomination ou raison sociale : _____

N° SIRET :

Forme juridique (SA, SCI...) :

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Qualité du demandeur : _____

Rubrique à remplir si le demandeur est un mandataire

Madame Monsieur

Nom, Prénom ou raison sociale : _____

Activités exercée : _____

N° et lieu de délivrance de la carte professionnelle, le cas échéant : _____

Coordonnées du déclarant

Adresse :

Téléphone : _____ Adresse mail : _____

II. Coordonnées du propriétaire

Nom(s) et Prénom(s) : _____
Date et lieu de naissance : _____
Adresse complète : _____
Téléphone : _____ Adresse email : _____

III. Localisation de l'immeuble où les travaux sont envisagés

Adresse : _____

IV. Renseignements relatifs à l'immeuble

Immeubles avant travaux

Nombre de logement : _____ Surface habitable : _____ Nombre de pièces : _____ Hauteur sous plafond _____

Le Projet

Nature et consistance des travaux (décrire avec précision) :

Nombre de logements créés : _____

Logement 1

Etage, numéro de porte	Surface habitable	Volume habitable	Surface des baies	Nombre de pièces	Hauteur sous plafond

Logement 2

Etage, numéro de porte	Surface habitable	Volume habitable	Surface des baies	Nombre de pièces	Hauteur sous plafond

Logement 3

Etage, numéro de porte	Surface habitable	Volume habitable	Surface des baies	Nombre de pièces	Hauteur sous plafond

Logement 4

Etage, numéro de porte	Surface habitable	Volume habitable	Surface des baies	Nombre de pièces	Hauteur sous plafond

Logement 5

Etage, numéro de porte	Surface habitable	Volume habitable	Surface des baies	Nombre de pièces	Hauteur sous plafond

Logement 6

Etage, numéro de porte	Surface habitable	Volume habitable	Surface des baies	Nombre de pièces	Hauteur sous plafond

V. Equipements divers après travaux

Compteurs individuels :

Oui Non **indiquer leur localisation sur les plans**

Stationnement privé :

Oui Non

Si oui, nombre de place : _____

Locaux accueillant les ordures ménagères :

Oui Non

Point d'eau :

Oui Non

Mode de chauffage :

Oui Non

Si oui quel mode (gaz, électricité...) : _____

Individuel Collectif

Porte Coupe-Feu :

Oui Non

Détecteur de fumée dans les logements :

Oui Non

Tout à l'égoût :

Oui Non

Extincteur par niveau :

Oui Non

VI. Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable.

Je soussigné(e) auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

A _____ Le : _____

Signature :

Pièces à joindre impérativement :

- Un plan côté faisant apparaître la situation avant et après travaux
- Le dossier technique amiante mentionné à l'article R.1334-12 du code de la santé publique
- Le constat de risque d'exposition au plomb mentionné à l'article R.1334-12 du code de la santé publique

La demande d'autorisation de travaux et le dossier qui l'accompagne sont à établir en trois exemplaires pour l'envoi par pli recommandé ou déposés contre décharge à :

Service Habitat Logement – Mairie – 26 Place Roger Salengro – 59410 ANZIN
Tél : 03.27.28.21.19

ou adressée par voie électronique dans les conditions définies par l'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration à l'adresse mail suivante : habitat@ville-anzin.fr

Délais et voies de recours : A défaut de réponse de l'administration dans un délai de 15 jours à compter du dépôt de la demande, la décision de l'administration est réputée favorable. La décision qu'elle soit tacite ou expresse peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de la date à laquelle la décision est réputée favorable, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille.

Délai de traitement : La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date de dépôt de la demande pour délivrer l'autorisation ou la rejeter. Le silence gardé au-delà de ce délai vaut autorisation préalable de diviser au titre du permis de diviser uniquement. Si vous avez déposé une autorisation d'urbanisme, le permis de construire ou la décision prise sur la déclaration préalable tient lieu de cette même autorisation préalable de diviser dès lors que la décision a fait l'objet de l'accord de l'autorité compétente pour délivrer cette même autorisation préalable. Dans ce cas, c'est le délai de l'autorisation d'urbanisme qui fait foi (article R.425-15-2 du code de l'urbanisme).

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire du formulaire.

